

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 56

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 232.

M. GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (restriction de l'aide — mandats d'arrestation non exécutés)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (Restricting Assistance — Outstanding Warrants).

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, MM. les *ministres* SWAN et STRUTHERS, M. NEVAKSHONOFF ainsi que M^{me} BRICK interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'aide aux jeunes Winnipégois par l'entremise du centre Youth for Christ sera examinée le jeudi 10 juin 2010.

M. DYCK présente la proposition suivante :

Proposition nº 14 : Protection des intérêts des Manitobains

Attendu:

qu'un rapport de 2003 de la Commission des pensions du Manitoba contenait de nombreuses recommandations relatives à la réforme de la *Loi sur les prestations de pension*;

qu'une seule des recommandations présentées dans ce rapport a été mise en œuvre grâce à un projet de loi adopté en 2005;

que le gouvernement provincial a attendu jusqu'en 2010 avant de préparer les règlements visant l'application d'autres dispositions du projet de loi;

que la ministre du Travail a invoqué la complexité de la mise en application du projet de loi pour justifier le délai de cinq ans séparant son adoption de sa mise en œuvre;

que le gouvernement provincial actuel ne tarde pas à faire appliquer des dispositions législatives complexes qui accordent des avantages à son parti ou à ses membres, y compris les modifications apportées à la loi portant sur le budget équilibré en 2008 et en 2009 et celles qui ont récemment été annoncées pour l'année 2010;

qu'au cours des dernières années, le gouvernement provincial a adopté et a mis en œuvre d'autres projets de loi qui ont avantagés son parti, y compris le projet de loi 37 qui a été déposé en 2008 et qui proposait une nouvelle subvention sur les votes indexée à l'inflation;

que le gouvernement a bien pris soin de protéger son propre financement, alors que la Caisse de retraite des enseignants du Manitoba n'est pas indexée à l'inflation, réduisant ainsi la sécurité économique de milliers de Manitobains;

que les Manitobains méritent un gouvernement qui cherche à les servir, plutôt qu'à servir ses propres intérêts,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à manifester le même niveau d'empressement pour l'adoption et la mise en œuvre de dispositions législatives qui protègent les intérêts des retraités et des Manitobains ordinaires que pour celles qui protègent ses propres intérêts.

Il s'élève un débat.

M. DYCK, M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. BOROTSIK, WIEBE, DEWAR et CULLEN interviennent. M. le *ministre* BJORNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (S. Dlot, R. Putzke, B. Murphy et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (B. Clark, B. Pedersen, L. Denbow et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (C. Radford, W. Rushka, W. Melnyk et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (T. A. Bailey, B. Smirnov, J. T. Mills et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de reconnaître le rôle important que peuvent jouer les bureaux de service de police communautaire pour rendre nos collectivités plus sécuritaires. (R. Villanueva, D. Camila, C. Herrera et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation du mot « ignorant ».

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} BRICK et MITCHELSON, MM. JHA et BRIESE ainsi que M^{me} BLADY font des déclarations de député.

M. GOERTZEN propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le ministre de la Justice à mettre en place une politique ministérielle afin d'assurer que la police soit informée chaque fois qu'un délinquant à risque élevé contrevient à une ordonnance de la cour et à faire rapport, chaque trimestre, du nombre de délinquants qui ont agi ainsi alors qu'ils étaient sous la surveillance des services de probation.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* SWAN, MM. EICHLER, DERKACH, DYCK, CULLEN, BOROTSIK, LAMOUREUX, MAGUIRE et FAURSCHOU, M^{me} DRIEDGER, M. BRIESE ainsi que M^{me} ROWAT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Jeudi 3 juin 2010

POUR ALLAN LAMOUREUX ALTEMEYER LEMIEUX MACKINTOSH ASHTON MAGUIRE **BJORNSON** BLAIKIE MARCELINO **BOROTSIK** MARTINDALE **MCFADYEN** BRAUN **BRICK McGifford BRIESE** MELNICK CALDWELL MITCHELSON CHOMIAK NEVAKSHONOFF CULLEN OSWALD DERKACH **PEDERSEN DEWAR** REID **DRIEDGER RONDEAU** DYCK **ROWAT EICHLER** SARAN FAURSCHOU **SELBY** GERRARD SELINGER **GOERTZEN STRUTHERS GRAYDON** S WAN HAWRANIK WHITEHEAD HOWARD **WIEBE JENNISSEN** KORZENIOWSKI **CONTRE**0 La séance est levée à 17 h 6, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes